

Distribution limitée

WHC-04/7 EXT.COM/5E  
Paris, le 25 octobre 2004  
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Septième session extraordinaire**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
6 – 11 décembre 2004**

**Point 5E de l'ordre du jour provisoire: Suivi du Rapport périodique en Amérique latine et les Caraïbes**

**RESUME**

Ce document contient de brèves descriptions des activités organisées par le Centre du patrimoine mondial concernant le suivi de la présentation du rapport périodique sur l'*Etat du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes*, mises en œuvre dans les sous-régions de l'Amérique latine, l'Amérique centrale et les Caraïbes : une réunion des Etats parties de l'Amérique latine pour développer un Plan d'action pour l'Amérique latine (Carthagène, Colombie, 25 – 27 octobre 2004), un séminaire de formation sur le patrimoine naturel et culturel pour l'Amérique centrale et le Mexique (San José, Costa Rica, 1 – 4 novembre 2004) et une réunion pour développer une structure de mise en œuvre du Plan d'action pour le patrimoine mondial dans les Caraïbes (Kingston, Jamaïque, 27 – 29 septembre 2004). Immédiatement après leur tenue, des résumés de ces réunions, ainsi qu'une version résumée du rapport périodique, seront mises à la disposition des membres du Comité.

**Projet de décision 7 EXT.COM 5E : voir point V**

## **I. Publication du rapport périodique**

1. Afin de distribuer immédiatement les principales conclusions du rapport périodique dans la région et d'initier le processus de consultation avec les Etats parties, le Centre du patrimoine mondial a publié une version résumée du rapport périodique en anglais, français et espagnol. Cette version comporte les principales conclusions du rapport périodique et une version intégrale du Plan d'action pour le patrimoine mondial proposé pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que les décisions du Comité du patrimoine mondial concernant le rapport périodique. Des copies de ces documents seront mises à la disposition des membres du Comité séparément.

## **II. Développement d'un Plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine**

2. Faisant suite à la décision du Comité du patrimoine mondial à sa 28e session (décision **28 COM 16**), le Centre du patrimoine mondial a convoqué une réunion des Etats parties de l'Amérique latine ayant pour objectif le développement d'un Plan d'action détaillé pour l'Amérique latine. Cette réunion est organisée en collaboration avec le gouvernement de la Colombie (Carthagène, Colombie, 25-27 octobre 2004). Le Centre du patrimoine mondial a invité les Etats parties à nommer des représentants dans les domaines du patrimoine culturel et naturel. La réunion sera également suivie par des représentants du Centre du patrimoine mondial, le Conseiller du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes, les points focaux régionaux ainsi que par les organisations consultatives. Immédiatement après sa tenue, un résumé de cette réunion sera mis à la disposition du Comité.

## **III. Séminaire de formation sur le patrimoine naturel et culturel en Amérique centrale**

3. Dans le cadre des activités de suivi du rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre du patrimoine mondial est en train d'organiser un séminaire de formation sur le patrimoine naturel et culturel, à San José, Costa Rica, du 1er au 4 novembre 2004, après la tenue de la réunion de Carthagène sur le développement du Plan d'action pour l'Amérique latine. Cette activité de formation est organisée en collaboration avec les Bureaux régionaux de San José et de Montévideo, pour répondre à la demande faite par les Etats parties au Comité du patrimoine mondial à sa 28e session d'élaborer des listes indicatives, et consistera en des sessions de discussion sur le Plan d'action pour l'Amérique latine pour faire le point sur les déséquilibres thématiques et augmenter la représentation de la sous-région de l'Amérique centrale, tout en assistant les Etats parties à mettre à jour et à finaliser leurs listes indicatives. La réunion sera suivie par des représentants locaux des organisations consultatives, le Bureau de l'UNESCO à San José, des membres du Centre du patrimoine mondial, et par des experts invités dans les domaines du patrimoine naturel et culturel des pays de l'Amérique centrale et le

Mexique. Immédiatement après sa tenue, un résumé de cette réunion sera mis à la disposition du Comité.

#### **IV. Mise en œuvre de la structure du Plan d'action pour le patrimoine mondial dans les Caraïbes**

4. Comme suivi de la Conférence sous-régionale qui a eu lieu à Sainte-Lucie, du 23 au 29 février 2004, au cours de laquelle un Plan d'action pour le patrimoine mondial dans les Caraïbes a été développé, une réunion est prévue pour définir une structure de mise en œuvre du Plan d'action, en incluant l'identification de partenaires potentiels et le développement de la deuxième phase du programme de renforcement des capacités pour les Caraïbes, mettant l'accent sur la composante formation. La réunion est organisée par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec le gouvernement de la Jamaïque et le Bureau de l'UNESCO pour les Caraïbes, et a eu lieu à Kingston, Jamaïque, du 27 au 29 septembre 2004. Des représentants des Etats parties des Caraïbes et des Territoires associés qui ont déjà participé à la Conférence de Sainte-Lucie ont également été invités. Un résumé de cette réunion sera mis à la disposition du Comité.

#### **V. Projet de décision**

##### **Projet de décision : 7 EXT.COM 5E**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Prend note des réunions de suivi en relation avec le Rapport périodique 2004 pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Kingston (Jamaïque), Carthagène (Colombie) et San José (Costa Rica) ;*
2. *Appuie le Plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine contenu dans le document de Carthagène ;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les organisations consultatives et les Etats parties de la région, de développer les plans d'action pour les Caraïbes et l'Amérique latine en plans de travail opérationnels et d'identifier des partenaires pour leur mise en oeuvre ;*
4. *Encourage vivement les Etats parties et tous les autres partenaires et acteurs du patrimoine mondial dans la région à coopérer activement et à effectuer les actions nécessaires pour assurer de manière concertée et concrète un suivi de la mise en oeuvre des plans d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes ;*
5. *Demande au Centre du patrimoine mondial de faire rapport sur la mise en oeuvre des plans d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes lors de sa 30e session.*